

Zur Frage der Neuordnung des Effektenbörsen- und Emissionswesens.

I.

Genève, le 5 octobre 1916.

Monsieur le Rédacteur de la Zeitschrift
für Schweizerische Statistik und Volkswirtschaft,
Bâle.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le 3^e cahier de 1916 de votre très honorable revue, vous avez reproduit le préavis que vous m'avez fait l'honneur de me demander au sujet des idées émises par Monsieur le Dr A. Meyer sur une réorganisation du régime des bourses suisses et des émissions de valeurs dans notre pays.

Le dit préavis contient (page 333) le passage suivant:

« C'est le système en vigueur en Allemagne que M. le Dr Meyer propose d'imiter en Suisse. Force nous est de rappeler qu'il existe d'autres systèmes et que si la bourse de Berlin a pris depuis un demi siècle un très grand développement, les bourses de Paris, de Londres et de New York ne sont pas restées en arrière. L'organisation des deux dernières s'est développée d'une façon presque entièrement indépendante de la tutelle de l'Etat. »

Monsieur le Dr A. Meyer, dans le Schlusswort, qui répond aux différents préavis que vous avez publiés, s'exprime comme suit (page 364):

« ... in Frankreich, wo sich, wie Herr Henri Darier in Genf hervorhebt, die Börse völlig unabhängig von staatlicher Bevormundung entwickelt hat, ... »

De la comparaison de ces textes, il ressort clairement que Monsieur le Dr A. Meyer me prête à tort, par suite d'une erreur sans doute involontaire et très excusable,

l'opinion que la bourse de Paris, principale bourse en France, au lieu de celles de Londres et de New York, se serait développée d'une façon presque entièrement indépendante de l'Etat.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien publier cette rectification dans le prochain numéro de votre revue et je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer l'expression de mes remerciements anticipés, ainsi que l'assurance de ma considération très distinguée.

H. Darier.

II.

Die Bemerkung des Herrn Darier ist richtig. Ich habe übersehen, dass er nicht der Pariser, sondern der Londoner und New Yorker Börse die Eigenschaft zuschreibt, sich fast ganz unabhängig von staatlicher Vormundschaft entwickelt zu haben.

Allerdings verstehe ich nicht, was damit gegen meine Vorschläge bewiesen werden soll. Natürlich könnte man, wenn es sich einzig darum handelte, die Börse und ihre Geschäfte zu mehren, dies der Börse selbst überlassen, und wenn es einem gleichgültig ist, dass wie z. B. in London, die Hälfte der an der Börse eingeführten Minenaktien Schwindelpapiere sind, so kann man dieser Entwicklung, die sich unbelästigt von einer zweckmässigen Ingerenz des Staates vollzieht, ruhig zusehen. Wenn man aber die Börsenverhältnisse und mit ihnen das Aktienwesen sanierend beeinflussen will, kann man allerdings die Börse, die leider aus sich selbst heraus nicht immer die wünschbaren Fortschritte zutage fördert, nicht sich selbst überlassen. Übrigens wollen wir gerne gewärtigen, ob nicht die Londoner Börse noch zu einem andern Regime gelangt, nachdem durch so arge Zustände, wie sie bisher herrschten, die Finanzierung der Minen in Misskredit geraten ist.

Dr. A. Meyer.